



## **Accueil :**

bienvenue sur le site de la Fondation BAUDOUX en faveur de l'Insertion par le Travail  
Si vous faites partie d'une association qui œuvre pour l'insertion et qui cherche des fonds, vous pouvez être intéressé(e).

Si vous êtes sur le point de prendre un emploi mais qu'un obstacle pécuniaire se dresse sur votre route, vous êtes également concerné(e)

## **Présentation :**

La Fondation Baudoux en Faveur de l'Insertion par le Travail est placée sous l'égide de la Fondation de France qui garantit une totale transparence de ses actes de gestion.

Cette Fondation a pour objet :

- ✓ de permettre aux associations qui œuvrent en faveur de l'insertion de bénéficier de fonds pour réaliser leurs projets.
- ✓ d'apporter un secours à des personnes pour leur permettre d'accéder à l'activité économique.

## **Conditions d'éligibilité :**

*Vous êtes représentant d'une association*

- ✓ vous devez avoir préalablement sollicité les fonds publics auxquels votre projet peut avoir droit
- ✓ les aides de la Fondation répondent essentiellement à un besoin d'investissement d'une association. Exceptionnellement, elles peuvent permettre de faire face à des besoins de fonctionnement à condition que l'aide de la Fondation ne devienne pas récurrente .
- ✓ le montant demandé doit être en rapport avec les engagements pris par la fondation
- ✓ la Fondation ne limite pas son champ d'action au territoire français. Sous réserve de vérifications qui s'imposent sur le sérieux des demandes, elle peut donc accepter de soutenir des projets situés à l'étranger.

✓ le projet doit comporter les trois critères : [insertion] [->] [ travail ] ou si vous préférez : l'insertion , le travail et un lien perceptible entre les deux mots

### *les demandes individuelles*

✓ pour être prises en compte, elles doivent être présentées par une association ou par un acteur social.

✓ elles ne sont prises en considération que si le cas du demandeur échappe au financement public.

### **Marche à suivre :**

1/ Le projet est porté par une association :

#### **Etape préliminaire conseillée : « fiche de synthèse » du projet pour lequel vous sollicitez l'aide de la Fondation**

Nous vous recommandons de nous adresser une fiche de synthèse sur une page environ indiquant :

✓ le nom, l'objet, les coordonnées de l'organisme porteur du projet et tous renseignements utiles concernant le nom et les coordonnées de la personne chargée du dossier

✓ une présentation générale aussi claire que possible en quelques lignes du projet pour lequel vous souhaitez le soutien de La Fondation BAUDOUX en faveur de l'Insertion par le Travail .

*La Fondation vous confirmera la recevabilité de votre projet sous huit jours environ.*

2/ Présentation détaillée du Projet en vue de son examen par le Comité Exécutif de la Fondation :

Nous vous remercions de vous référer au plan ci-dessous :

1/ Présentation de l'organisme demandeur ;

✓ statut juridique (joindre des pièces justificatives de son existence légale)

✓ liste des dirigeants, Conseil d'Administration

✓ but de l'association, bref historique

2/ Objet du projet : faire apparaître les aspects essentiels en incluant

✓ le lieu du projet

✓ comment est né le projet ?

✓ quels en sont les bénéficiaires ?

✓ quel sont les objectifs du projet , les résultats attendus ?

✓ quel est l'état d'avancement du projet ?

### 3/ Éléments comptables sur l'association

- ✓ rapports d'activités du Conseil d'Administration
- ✓ derniers bilans et comptes de résultat.

### 4/ Présentation détaillée du projet :

- ✓ budget dépenses/recettes
- ✓ calendrier de l'opération
- ✓ détail des financements demandés auprès des organismes autres que fondations
- ✓ situation des financements acquis
- ✓ liste des éventuelles demandes de soutien financier divers
- ✓ vous pouvez préciser le montant du concours souhaité à la «Fondation BAUDOUX en faveur de l'Insertion par le Travail»

5/ Suivi du projet -Engagement d'informer la Fondation régulièrement sur le déroulement du projet (fréquence à convenir) et de communiquer un rapport final avec résultats obtenus.

6/ RIB de l'association.

### 2/ cas d'une demande individuelle de secours

✓ la demande détaillée doit impérativement être présentée par une association reconnue, une collectivité locale, ou un acteur social

✓ les raisons pour lesquelles le recours à l'aide publique ne peut aboutir doivent être clairement exprimées

✓ le demandeur ou son représentant (association, acteur social) doit indiquer avec précision les motifs du recours à la Fondation. Le dossier financier doit être explicite.

✓ les fonds étant versé à une structure sociale, des renseignements sur cette structure seront réclamés par la fondation (statuts, composition du Conseil d'Administration, etc..).

### **Examen du projet par notre Fondation :**

Le Comité Exécutif de la Fondation se réunit deux fois par an en Mai et en Novembre, pour statuer sur les dossiers qui lui sont parvenus,. Pour la réunion de Mai, il sera nécessaire que les dossiers complets soient parvenus au secrétariat de la Fondation avant le 31 Mars ; pour la réunion de Novembre avant le 30 septembre.

L'un des membres du Comité Exécutif prendra contact avec votre association et se rendra sur place. Dans le cas où l'éloignement rendrait impossible une telle visite, ce qui sera le cas pour des projets basés à l'étranger, les demandeurs s'efforceront de fournir toutes photos et documents, articles de journaux, lettres de soutiens d'associations ou de personnes connues afin d'aider le comité exécutif à se faire une opinion précise sur la réalité et le contenu du projet.

La Fondation vous fera connaître la décision du Comité exécutif dans les jours qui suivront sa réunion. Si des fonds sont alloués pour votre projet, il vous seront virés dans de courts délais par la Fondation de France

Les demandes de secours sont, par contre, traitées au fur et à mesure des demandes

## **Vous désirez aider notre fondation ?**

Pour aider la Fondation, il suffit d'envoyer à l'adresse de La Fondation BAUDOUX en faveur de l'insertion par le travail tous dons par chèque libellé à l'ordre de La Fondation de France/Fondation Baudoux

Pour les particuliers, ces dons ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % des revenus du donateur. Pour les entreprises, la réduction est de 60 % dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Les donateurs recevront un reçu fiscal correspondant au montant de leur don.

En application de la loi TEPA du 23/08/2007, ces dons bénéficient d'une réduction d'ISF de 75% de la valeur du don effectué, plafonnée à 50 000 €. Cette réduction s'applique pour tout versement antérieur à la date de paiement de l'ISF, donc y compris pendant l'année en cours, jusqu'à la date limite d'acquittement de l'ISF

**FONDATION BAUDOUX** en faveur de l'Insertion par le Travail

28, avenue de la Gare 02820 SAINT-ERME

☎ 03 23 22 62 22 - 06 08 89 98 56 - ✉ info@fondationbaudoux.fr

🌐 <http://www.fondationbaudoux.fr/>

